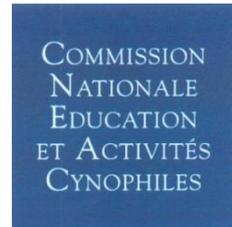




*Société Centrale Canine*  
*155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers*  
*Commission Nationale D'Éducation et D'Activités*  
*Cynophiles*  
*Président Jean Denis DEVINS*



## **CHAMPIONNAT DE France GRADE 2**

### **Engagement des concurrents à la finale**

Ne peuvent participer à la finale du championnat de France que les équipes classées.

Ne peuvent participer à la consultation, et s'inscrire à la finale du championnat de France que les personnes en possession avant le 15 février d'une licence 2022 pour l'équipe.

Tout changement de grade à partir du 01/01/2022 entraîne la perte de la présélection ou de la sélection ainsi que des frais d'engagement.

Un chien ne peut participer qu'une seule fois à la finale.  
Un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens

La procédure d'engagement des concurrents est la suivante :

- **10 février** : début de la consultation et inscription à la finale pour les équipes classées dans les quotas :

- pour les équipes présélectionnées (équipe en possession d'une licence 2022 et dont la place au classement est dans le quota) affichage sur leur espace CNEAC de boutons permettant d'accepter ou de refuser la sélection. Un mail informatif est envoyé aux équipes présélectionnées.

- **s'il y a plusieurs conducteurs pour un chien, c'est l'équipe présélectionnée qui répond favorablement en premier à la consultation qui est prise.** Les boutons disparaîtront pour les autres équipes.

- les équipes acceptant la sélection doivent s'acquitter du montant de l'engagement par paiement CB ou virement.

- **20 février** : fin de la première consultation et inscription à la finale :

- fin des inscriptions pour les équipes classées dans les quotas.

- l'absence de réponse ou de paiement est considérée comme un refus de participation à la finale
  - publication sur le calendrier de la liste des équipes sélectionnées.
- **1<sup>er</sup> mars** : ouverture de la consultation complémentaire et inscription à la finale :
- ouverture de la consultation complémentaire et inscription pour atteindre les chiffres des quotas de concurrents. L'envergure de cette consultation complémentaire et inscription dépend du nombre de places encore disponibles pour la finale.
  - affichage sur l'espace CNEAC des équipes en consultation complémentaire (équipe en possession d'une licence 2022) de boutons permettant d'accepter ou de refuser la sélection. Un mail informatif est envoyé aux équipes concernées.
  - **s'il y a plusieurs conducteurs pour un chien, c'est l'équipe qui répond favorablement en premier à la consultation qui est prise.** Les boutons disparaîtront pour les autres équipes.
  - les équipes acceptant la sélection doivent s'acquitter du montant de l'engagement par paiement CB ou virement.
- **15 mars** : fin de la consultation complémentaire et inscription à la finale :
- fin des inscriptions pour les équipes consultées.
  - l'absence de réponse ou de paiement est considérée comme un refus de participation à la finale
  - publication sur le calendrier de la liste des équipes sélectionnées.
- **30 mars** : fin de la procédure d'inscription à la finale.

**Les champions en titre** respectant les conditions de participation au championnat de France licenciés en 2022 seront consultés dans la première quinzaine du mois de février pour confirmer ou non leur participation à la finale.

**Les concurrents en classe Handi** respectant les conditions de participation au championnat de France licenciés en 2022 seront consultés dans la première quinzaine de mars pour confirmer ou non leur participation à la finale.